



# Rapport annuel des cinq premiers lieux d'exécution

Année 2018

## Natixis Asset Management Finance

Natixis Asset Management Finance en tant qu'entreprise d'investissement au sens de MIFID II publiée sur une base annuelle et pour chaque classe d'actif, les cinq premiers lieux d'exécution en termes de volumes de transactions de l'année précédente et l'information sur la qualité d'exécution obtenue.

Ce rapport est élaboré en application de l'article 27 (10) (b) de la Directive 2014/65/EU concernant les marchés d'instruments financiers. Ces informations permettront aux investisseurs d'évaluer la qualité d'exécution et les aideront à jauger l'efficacité du suivi des politiques d'exécution réalisés par Natixis Asset Management Finance, ci-après nommé NAMFi.

Il est organisé en deux sections.

Une première section contenant des éléments qualitatifs issus de la revue annuelle de la politique comme les informations sur la qualité d'exécution obtenue sur toutes les plates-formes d'exécution, les liens entretenus avec certaines plates-formes, les changements intervenus dans la liste des plates-formes indiquées dans la politique, l'utilisation des données de marché disponibles et les outils utilisés pour évaluer la qualité d'exécution.

Une seconde section contenant un tableau quantitatif reprenant les cinq principaux lieux d'exécution utilisés pour chaque catégorie d'instruments financiers. Pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse sera établi ainsi que des conclusions tirées du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue sur les lieux d'exécution directs des ordres. NAMFi, propose ses services uniquement à une clientèle professionnelle, ce classement n'est réalisé que pour cette catégorie.

## Section I qualitative

---

NAMFi propose une prestation d'intermédiation, en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif de ses clients. Dans le cadre de son activité d'intermédiation, NAMFi répond aux obligations de meilleure sélection et de meilleure exécution de la réglementation en vigueur et de sa politique d'exécution des ordres, disponible sur le site internet suivant : <https://www.namfi.natixis.com/fr/transparence>.

Ces obligations consistent à prendre toutes les mesures possibles permettant la meilleure exécution et la meilleure sélection d'un ordre donné par un client selon les différents critères détaillés dans la politique.

Cette politique s'appuie sur :

- ⇒ un processus normé de sélection des intermédiaires financiers et des contreparties ;
- ⇒ un processus de sélection des lieux d'exécution ;
- ⇒ un processus d'analyse du respect de ces obligations au moyen notamment de systèmes de reporting et d'outils de benchmark mis à disposition par des prestataires spécialisés.

Lorsque les ordres sont exécutés par des intermédiaires ou contreparties, NAMFi a une obligation de meilleure sélection auprès d'une sélection d'intermédiaires et de contreparties autorisées par ses clients.

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible lors de la transmission de ces ordres, NAMFi a mis en place une procédure d'évaluation et de sélection des intermédiaires et contreparties.

A l'issue de ce processus d'évaluation et de sélection, les intermédiaires autorisés sont paramétrés dans le système informatique de carnet d'ordres, ce qui garantit un traitement égalitaire de tous les clients et prévient du risque de conflits d'intérêts.

Lorsque les ordres sont exécutés directement par NAMFi sur les plates-formes de négociation en multilatéral ou en bilatéral, NAM Finance a une obligation de meilleure exécution auprès d'une sélection d'intermédiaires et de contreparties autorisés par ses clients.

Les négociateurs NAMFi transmettent ou exécutent ces ordres sur les différents lieux d'échange suivants :

- \* les marchés réglementés,
- \* les système multilatéral de négociation,
- \* les systèmes organisés de négociation.

Les ordres peuvent également être transmis ou exécutés en dehors de ces lieux d'échanges, vers les internalisateurs systématiques, les teneurs de marché ou autres fournisseurs de liquidité ou de gré à gré.

NAMFi intervient également en exécution pour compte propre ou en agent pour les Opérations de Financement sur Titres (OFT) de ses clients.

Afin de respecter ses obligations légales d'exécution au mieux, NAMFi applique des critères d'exécution spécifiques et n'utilise pas les mêmes plates-formes d'exécution pour les OFT que pour les autres transactions. En effet, en raison de la nature spécifique des OFT, il est nécessaire de les distinguer des tableaux concernant les cinq premières plates-formes d'exécution sur lesquelles les entreprises d'investissement exécutent les autres ordres de leurs clients.

**a) Importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité, à la probabilité de l'exécution, à la taille de l'ordre et à la nature de l'ordre**

Les facteurs de sélection ou d'exécution pris en compte pour déterminer les modalités de transmission ou d'exécution des ordres client sont a minima les suivants :

Classe d'actif	Lieux d'exécutions	Critère 1 Prix	Critère 2 Coût <sup>1</sup>	Critère 3 Rapidité d'exécution	Critère 4 Probabilité d'exécution et dénouement	Critère 5 Taille de l'ordre	Critère 6 Nature de l'ordre
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plates-formes Multilatérales de Négociation<sup>2</sup></li> <li>▶ Internalisateurs Systématiques</li> <li>▶ Teneur de marché</li> <li>▶ Autres fournisseurs de liquidité</li> </ul>	1	1	2	2	1	2
<b>Produits indiciaires cotés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plates-formes Multilatérales de Négociation</li> <li>▶ Internalisateurs Systématiques</li> <li>▶ Gré à gré</li> </ul>	1	1	2	2	1	2
<b>Convertibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plates-formes Multilatérales de Négociation</li> <li>▶ Gré à gré</li> <li>▶ Internalisateurs Systématiques</li> </ul>	1	0	1	2	1	2
<b>Instrument de dette</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plates-formes Multilatérales de Négociation</li> <li>▶ Internalisateurs Systématiques</li> <li>▶ Gré à gré</li> </ul>	1	0	1	2	1	2
<b>Change (FX, spot)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Système multilatéral de Négociation</li> <li>▶ Gré à gré</li> </ul>	1	0	1	2	1	2
<b>Dérivés listés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plates-formes Multilatérales de Négociation</li> <li>▶ Gré à gré</li> <li>▶ Internalisateurs Systématiques</li> </ul>	1	3	1	1	1	2

<sup>1</sup> Le critère de coût n'est pris en compte qu'à hauteur des éléments connus par NAM Finance. Il peut s'agir par exemple des frais brokers. En revanche, les coûts de traitement d'une opération (par exemple par le Middle Office du client) pour lequel NAM Finance n'a pas d'informations ne peuvent être pris en compte dans la décision d'allocation.

<sup>2</sup> Plates-formes Multilatérales de Négociation : Marchés réglementés, Système organisé de négociation, Système multilatéral de négociation

Classe d'actif	Lieux d'exécutions	Critère 1 Prix	Critère 2 Coût <sup>2</sup>	Critère 3 Rapidité d'exécution	Critère 4 Probabilité d'exécution et dénouement	Critère 5 Taille de l'ordre	Critère 6 Nature de l'ordre
<b>Dérivés sur crédit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plates-formes Multilatérales de Négociation</li> <li>▶ Gré à gré</li> <li>▶ Internalisateurs Systématiques</li> </ul>	1	0	1	2	1	2
<b>Swap et forward (dérivés taux et change)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Système Organisé de Négociation</li> <li>▶ Gré à gré</li> <li>▶ Internalisateurs Systématiques</li> </ul>	1	0	2	2	2	2
<b>Marché Primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Primary dealer (Teneurs de marché)</li> <li>▶ Autres fournisseurs de liquidité</li> </ul>	0	0	0	1	0	0
<b>Financement sur titres (REPO, prêt/emprunt)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Système Multilatéral de Négociation</li> <li>▶ Brokers et Contreparties</li> </ul>	1	0	0	2	2	2

⇒ **Notation** : 1 (primordial), 2 (important), 3 (à considérer), 0 (sans objet)

⇒ **Critères** :

- **Prix** : prix de l'instrument financier
- **Coût** : prix et courtage, commissions et Taxes
- **Probabilité d'exécution et de dénouement** : reflète le risque de ne pas pouvoir traiter l'intégralité de l'ordre et/ou dénouer en post-trade
- **Rapidité** : entre la réception de l'ordre par notre client, la confirmation de ses caractéristiques essentielles et son exécution sur le marché
- **Taille de l'ordre** : reflète le risque de peser sur le marché et la stratégie à mettre en place pour faire face à ce risque
- **Nature de l'ordre ou de l'instrument se réfère, notamment, aux situations ci-après** :
  - Une instruction spécifique prime sur les critères d'exécution par défaut
  - Une stratégie d'investissement/désinvestissement combinant plusieurs instruments requiert une stratégie de traitement de l'ordre qui tend à obtenir le meilleur résultat global et non instrument par instrument
  - Mettre en place la documentation légale (Contrat-cadre ISDA le plus souvent) ainsi que des lignes de crédit bilatérales (pour le compte des Clients) sont les deux prérequis pour traiter des contrats de gré à gré. La compétence ainsi que la rapidité des contreparties potentielles dans ce domaine sont cruciales.

<sup>2</sup> Le critère de coût n'est pris en compte qu'à hauteur des éléments connus par NAM Finance. Il peut s'agir par exemple des frais brokers. En revanche, les coûts de traitement d'une opération (par exemple par le Middle Office du client) pour lequel NAM Finance n'a pas d'informations ne peuvent être pris en compte dans la décision d'allocation.

<sup>2</sup> Plates-formes Multilatérales de Négociation : Marchés réglementés, Système organisé de négociation, Système multilatéral de négociation

**b) Description des liens, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisés pour exécuter les ordres**

La liste des brokers et contreparties utilisés par NAM Finance est communiquée à ses clients, qui ont la possibilité de demander une sélection plus restreinte dans cette liste. NAM Finance n'entretient aucun lien capitalistique avec ses brokers et contreparties, à l'exception des entités du groupe BPCE, dont NAMFi fait partie.

**c) Accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus**

NAMFi n'a aucun accord avec les intermédiaires, brokers et plates-formes pour la réception d'avantage pécunier ou non pécunier. Par ailleurs NAMFi ne reçoit aucune rémunération ni aucune incitation pécunière ou non pécunière majeure des contreparties et des brokers. NAM Finance ne se rémunère sur son activité d'intermédiation qu'au travers des commissions facturées à ses clients.

**d) Facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise**

En 2018, NAMFi a procédé à plusieurs analyses du marché et de la typologie de ses ordres, ce qui l'a conduit à se connecter à un certain nombre de plates-formes de négociations que l'on retrouve dans la politique de meilleure exécution et de meilleure sélection.

La liste des intermédiaires et brokers, également disponible dans cette politique, a évolué pour tenir compte des possibilités de services offerts par des nouveaux acteurs ou des besoins des clients de NAMFi sur certaines classes d'actifs.

**e) Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients**

La qualité et les critères de sélection et d'exécution des ordres ne sont pas déclinés par type de clientèle car NAMFi ne propose ses services qu'à des clients professionnels. Par catégorie d'actif, elle prend donc en considération les mêmes critères pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'ensemble de ses clients.

**f) Critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail**

Non applicable compte tenu de la structure de clientèle de NAMFi, à l'exception des contraintes imposées par son client.

**g) Explication de la manière d'utiliser les données ou les outils en rapport avec la qualité d'exécution des plates-formes notamment avec la publication du RTS 27 par ces dernières**

NAMFi contrôle et évalue régulièrement l'efficacité de sa politique de sélection et d'exécution afin d'en corriger, le cas échéant, les défaillances constatées. Cette politique intègre l'évaluation de la qualité de l'exécution des plates-formes de négociation.

NAMFi a mis en place un dispositif de sélection, d'évaluation et de suivi des intermédiaires basé sur les trois principaux points suivants :

- ⇒ la mise en place et mise à jour de critères d'évaluation des intermédiaires sur la partie exécution des ordres,
- ⇒ la mise en place de suivi de la qualité d'exécution par intermédiaire : via l'outil d'analyse Transaction Cost Analysis, mais également via des outils développés en interne (Forex, Fixed Income, ...);
- ⇒ l'évaluation périodique des intermédiaires dans le cadre du Comité Intermédiaires et brokers.

Ces analyses couplées aux contrôles de second niveau, ont permis de confirmer que sur la période écoulée, NAMFi avait répondu à ses obligations de meilleure exécution et meilleure sélection. Ces analyses sont utilisées par les négociateurs qui ajustent, en tant que de besoin leur canaux d'exécution pour toujours servir au mieux l'intérêt des clients de NAM Fi.

## Section II quantitative

Les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

NAMFi réceptionne et transmet les ordres de ses clients sans instruction spécifique sur le sens agressif ou passif de l'ordre (cf définition article 2 Règlement Délégué 8.6.2016). Cette information est non applicable pour l'ensemble des catégories d'actifs.

Les tableaux par catégories d'actifs, prévus par le RTS 28, non présentés parmi les classements ci-dessus correspondent à des instruments financiers non traités par NAM Finance en 2018.

### a) Cinq premiers lieux d'exécution -Actions et instruments assimilés en fonction de la liquidité

Pour la catégorie actions et instruments assimilés, les ordres sont transmis aux brokers et intermédiaires selon les critères principaux de prix, coût et taille de l'ordre, indépendamment du critère de liquidité de l'instrument.

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (iii) Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)				
	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
<1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	No				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)					
Morgan Stanley & Co. International PLC (LEI : 4PQUHN3JPFQFNF3BB653)	46.66%	23.91%	Non applicable	Non applicable	0.00%
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT (LEI : 213800EEC95PRUCEUP63)	17.84%	13.11%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIBANK (LEI : E570DZWWZ7FF32TWFA76)	15.77%	11.62%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL (LEI GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	9.21%	6.97%	Non applicable	Non applicable	0.00%
UBS Europe SE (LEI : 5299007QVIQ7IO64NX37)	4.78%	2.62%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (ii) Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)				
<1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	No				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT (LEI : 213800EEC95PRUCEUP63)	23.87%	5.45%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Morgan Stanley & Co. International PLC (LEI : 4PQUHN3JPFGNF3BB653)	21.86%	6.82%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIBANK (LEI : E57ODZWZ7FF32TWEFA76)	11.64%	4.92%	Non applicable	Non applicable	0.00%
UBS Europe SE (LEI : 5299007QVIQ7IO64NX37)	6.22%	8.73%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL (LEI GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	5.59%	3.00%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (i) Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)				
<1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	No				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
EXANE (LEI 969500UP76J52A9OXU27)	12.82%	10.05%	Non applicable	Non applicable	0.01%
CITIBANK (LEI : E57ODZWZ7FF32TWEFA76)	11.49%	9.54%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN SECURITIES PLC (LEI K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32)	10.88%	6.02%	Non applicable	Non applicable	0.00%
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT (LEI : 213800EEC95PRUCEUP63)	9.35%	6.04%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Morgan Stanley & Co. International PLC (LEI : 4PQUHN3JPFGNF3BB653)	9.32%	7.52%	Non applicable	Non applicable	0.00%

## b) Cinq premiers lieux d'exécution – Instrument de dette

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dette				
>1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	2018				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC : TREU)	18.35%	47.97%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA (LEI : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	8.04%	1.74%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BARCLAYS CAPITAL SECURITIES LTD (LEI : K9WDOH4D2PYBSLSOB484)	6.64%	2.34%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BRED BANQUE POPULAIRE (LEI : NICH5Q04ADUV9SN3Q390)	6.36%	1.72%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LTD (LEI : XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	5.06%	1.26%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont exécutés à 18% sur le lieu d'exécution Tradeweb qui met en concurrence les brokers et intermédiaires sur l'instrument financier. Les brokers ou intermédiaires sont sélectionnés selon les critères principaux de prix, de rapidité et de taille de l'ordre.

## c) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés sur taux d'intérêt

Catégorie d'instruments	(c) Dérivés sur taux d'intérêt				
>1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	2018				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADITION SECURITIES AND FUTURES LEI 969500ULC0Y1IG0A4O72	31.00%	33.00%	Non applicable	Non applicable	0.00%
ETC POLLAK LEI 5RJTDGZG4559ESIYLD31	31.00%	42.00%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GFI LEI GUNTJCA81C7IHNBG1392	15.00%	16.00%	Non applicable	Non applicable	0.00%
HSBC France LEI FOHUI1NY1AZMJMD8LP67	9.00%	3.00%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP France LEI ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	4.00%	1.00%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Les ordres sont exécutés auprès des brokers et intermédiaires autorisées sur ces catégories d'actifs. Les brokers ou intermédiaires seront sélectionnés selon les critères principaux de prix, de rapidité d'exécution et de taille de l'ordre.

#### d) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments	(d) Dérivés de crédit				
>1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	2018				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC : TREU)	26.14%	23.94%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BARCLAYS BANK (LEI : G5GSEF7VJPSI7OUK5573)	20.48%	18.78%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN SECURITIES (LEI : K6Q0W1PS11O4IQL9C32)	19.67%	12.21%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA (LEI : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	12.70%	15.96%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL (LEI : GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	10.69%	14.08%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont exécutés à 26% sur le lieu d'exécution Tradeweb qui met en concurrence les brokers et intermédiaires sur l'instrument financier et permet d'atteindre une plus grande rapidité d'exécution. Les brokers ou intermédiaires sont sélectionnés selon les critères principaux de prix, de rapidité et de taille de l'ordre. Les contreparties sont celles autorisées par les contrats ISDA.

#### e) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés sur devises

Catégorie d'instruments	(e) Dérivés sur devises				
>1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	2018				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
FX ALL MIC TRAL	76.76%	66.80%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS LEI : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	17.04%	1.36%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA LEI : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	2.12%	1.02%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN SECURITIES LEI : K6Q0W1PS11O4IQL9C32	1.45%	0.68%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK LEI : 1VUV7VQFKUOQSI21A208	0.67%	3.40%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont exécutés à 66.80% sur le lieu d'exécution FX ALL qui met en concurrence les brokers et intermédiaires sur l'instrument financier et permet d'atteindre une plus grande rapidité d'exécution. Les brokers ou intermédiaires sont sélectionnés selon les critères principaux de prix, puis dans un second temps de rapidité, de taille, nature de l'ordre et de probabilité d'exécution.

## f) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés sur actions

Catégorie d'instruments	(g) Dérivés sur actions				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
RFQHUB (Code MIC en cours)	51.30%	33.95%	Non applicable	Non applicable	0.00%
UBS SWITZERLAND AG (LEI : 549300WOIFUSNYH0FL22)	19.49%	5.59%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GOLDMAN SACHS & CO. (LEI : FOR8UP27PHTHYVLBNG30)	6.02%	1.04%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY & CO. INT (LEI : 4PQUHN3JPFGFNF3BB653)	4.62%	2.69%	Non applicable	Non applicable	0.00%
AUREL BGC SAS (LEI : 5RJTDGZG4559ESIYLD31)	3.59%	12.01%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont exécutés à 51.30% sur le lieu d'exécution RFQHUB qui met en concurrence les brokers et intermédiaires sur l'instrument financier. Les brokers ou intermédiaires sont sélectionnés selon les critères principaux de prix, de coût et de rapidité d'exécution.

## g) Cinq premiers lieux d'exécution – Produits indicels cotés

Catégorie d'instruments	(k) Produits indicels cotés				
>1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	2018				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC : TREU)	67.87%	72.86%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS LEI KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63	22.89%	12.02%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES LEI 969500ULCOY1IG0A4O72	3.05%	1.47%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT SUISSE FIRST BOSTON LEI 5493005804H4222B3Z38	2.16%	0.11%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA LEI O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	1.03%	1.62%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont exécutés à 67.87% sur le lieu d'exécution Tradeweb qui met en concurrence les brokers et intermédiaires sur l'instrument financier. Les brokers ou intermédiaires sont sélectionnés selon les critères principaux de prix, de rapidité et de taille de l'ordre.

## h) Cinq premiers lieux d'exécution – Autres instruments

Catégorie d'instruments	(m) Autres instrument Actions et instruments assimilés				
	<1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	No			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT (LEI : 213800EEC95PRUCEUP63)	35.87%	11.24%	Non applicable	Non applicable	0.00%
Morgan Stanley & Co. International PLC (LEI : 4PQUHN3JPFQFN3BB653)	32.42%	19.16%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MERRILL LYNCH INTERNATIONAL (LEI GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	17.02%	9.43%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIBANK (LEI : E57ODZWZ7FF32TWEFA76)	10.22%	5.54%	Non applicable	Non applicable	0.00%
UBS Europe SE (LEI : 5299007QVIQ7IO64NX37)	1.47%	1.54%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Le tableau ci-dessus relatif aux « Autres instruments » présente les actions et instruments assimilés à des actions de pays non membres de l'Espace économique européen (EEE) ou qui ne sont pas dans le classement de l'ESMA en matière de pas de cotation.

Les ordres sont transmis aux brokers et intermédiaires selon les critères principaux de prix, coût et taille de l'ordre, et ceux-ci indépendamment du critère de liquidité de l'instrument.

## i) Opérations de Financement sur Titres

NAMFI intervient également en exécution pour compte propre ou en agent pour des Opérations de Financement sur Titres (OFT) de ses clients. Les OFT peuvent être soit utilisées comme source d'optimisation de rentabilité d'un portefeuille ou utilisées comme source de financement moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer des titres équivalents à une date future selon des modalités convenues bilatéralement par les parties préalablement à l'exécution.

Catégorie d'instruments	Opération de financement sur titres				
	>1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	2018			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Natixis Asset Management Finance	46.87%	60.26%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE LEI O2RNE8IBXP4R0TD8PU41	5.75%	1.71%	Non applicable	Non applicable	0.00%
HSBC France LEI FOHUI1NY1AZMJMD8LP67	2.05%	0.79%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CIB LEI 1VUV7VQFKUOQSJ21A208	1.65%	2.96%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS PARIS LEI ROMUWSFPU8MPRO8K5P83	1.01%	1.27%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, NAMFi n'utilise pas les mêmes plates-formes d'exécution que pour les autres instruments financiers. Le choix des plates-formes d'exécution est plus limité dans le cas des OFT puisqu'il dépend des modalités particulières arrêtées préalablement par les parties et de l'existence ou non d'une demande spécifique sur ces plates-formes pour les instruments financiers considérés. Les brokers ou intermédiaires sont sélectionnés selon les critères principaux de prix dans le respect des contreparties autorisées par le client.